

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 MAI 2025



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2025_074

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE CHATOU,
L'ASSOCIATION ARTS EN SEINE ET LA SAS ELEKTRIC PARK POUR LE FESTIVAL
ELEKTRIC PARK

L'an deux mille vingt cinq, le quinze mai à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le , s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Madame Michèle GRELLIER Maire.

Présents :

Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Eric DUMOULIN, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Dominique BAUD, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Véronique LIGNIER, Laurence BOUDER, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Jean-Manuel PARANHOS, Laurent LEFEVRE, Arnaud BEAUVOIR, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Véronique FABIEN-SOULE à Pascal PONTY, Olivier LASSAL à Jean-Baptiste GODILLON, Pascale PATAT à Cécile DELAUNAY, Laurent MALOCHET à Christelle HANNEBELLE, Arménio SANTOS à Jean-Manuel PARANHOS, Sophie LEFEBURE à Michèle GRELLIER, Pierre GUILLET à José TOMAS, Béatrice BELLINI à Yves ENGLER, Line HUANG à Virginie MINART-GIVERNE

Absents :

Nathalie MOULIN

Secrétaire :

Pierre ARRIVETZ

Les 29 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHESE

Depuis 2010, la Ville de Chatou accueille le Festival Elektric Park, un événement majeur de la vie culturelle catovienne, dédié à la musique électronique. En plus de sa programmation musicale, le festival propose également des animations, des villages de stands, des performances artistiques, des manèges à sensations ainsi que la présence d'associations de prévention.

L'organisation de cet événement a toujours été assurée par l'Association ARTS EN SEINE et la Société ELEKTRIC PARK. Il se tient traditionnellement le dernier week-end d'août ou le premier week-end de septembre.

Le dernier accord liant la commune, l'Association ARTS EN SEINE et la SAS ELEKTRIC PARK a pris fin en juin 2024, à l'occasion d'une édition spéciale avancée au 15 juin en raison des Jeux Olympiques.

Souhaitant poursuivre cette collaboration, l'Association ARTS EN SEINE et la SAS ELEKTRIC PARK ont sollicité la Ville de Chatou pour reconduire l'événement sur une période de trois ans, toujours sur l'île des Impressionnistes.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux manifestations culturelles et à la diversité de l'offre sur son territoire, la Ville de Chatou a accepté de mettre à disposition, à titre onéreux, temporaire et précaire, le parc de l'île des Impressionnistes ainsi qu'une partie du mail, dont elle est propriétaire.

Il convient donc de formaliser cette mise à disposition par une convention triennale définissant les conditions générales d'accueil du festival. Cette convention autorisera notamment l'installation et l'exploitation de structures démontables nécessaires à l'événement, précisera les moyens matériels, humains et informatiques mis à disposition par la Ville, et inclura un volet spécifique à la protection du patrimoine végétal. L'Association ARTS EN SEINE et la SAS ELEKTRIC PARK devront se conformer aux préconisations établies à cet effet.

La capacité d'accueil du festival sera déterminée en concertation avec les autorités administratives et de police, dans le respect de la réglementation en vigueur, et ajustée si nécessaire en fonction d'un protocole sanitaire.

Pour l'édition 2025, les organisateurs proposent une journée de festival, prévue le samedi 30 août.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Culture, Tourisme, Événementiel et Développement Économique et commercial en date du 9 avril 2025,

Considérant que le festival Elektric Park s'inscrit dans la politique d'intérêt local qu'entend poursuivre la commune par l'organisation de manifestations culturelles et diversifiées sur son territoire,

Considérant l'importance de ce festival auprès notamment des jeunes du territoire,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** les termes de la convention de mise à disposition de l'île et du mail des Impressionnistes dans le cadre de l'organisation du Festival Elektric Park,

Envoyé en préfecture le 19/05/2025

Reçu en préfecture le 19/05/2025

Publié le

ID : 078-217801463-20250516-DEL_2025_074-DE



- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférents.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : [21/05/2025](#)